



Union Française de l'Électricité

23 mars 2018

Réponse de l'UFE à la consultation de la CRE relative à la prise en compte de l'autoconsommation dans la structure du TURPE HTA-BT et des TRV

Question 1 : Avez-vous des remarques sur les principes et critères retenus par la CRE pour la construction des tarifs de réseau ?

D'un point de vue général, l'UFE considère que les critères pris en compte par la CRE dans l'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux sont effectivement pertinents.

L'UFE suggère en outre d'y ajouter un objectif de prévisibilité : s'il est nécessaire que les tarifs soient revus régulièrement, en particulier pour améliorer la pertinence des signaux économiques, il est également important que l'ensemble des utilisateurs puissent anticiper avec confiance les futures évolutions, au moins dans leurs orientations générales.

L'UFE souligne à ce titre qu'en ce qui concerne l'autoconsommation, les anticipations sur les évolutions futures des tarifs d'utilisation des réseaux peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation des opportunités d'investissement. Le critère de prévisibilité est donc ici particulièrement important pour disposer d'un cadre propice au développement de l'autoconsommation.

Il est d'autant plus important que le développement de l'autoconsommation, mais aussi de moyens de flexibilité tels que les effacements, le stockage ou les véhicules électriques vient interroger la construction tarifaire, par exemple en termes d'articulation avec les principes de non-discrimination, de péréquation ou de timbre-poste.

Question 2 : Etes-vous favorable au maintien en l'état des composantes de soutirage payées par les autoconsommateurs individuels ? Si non, quelles modifications devraient être apportées ?

L'UFE est en effet favorable au maintien en l'état des composantes de soutirage payées par les autoconsommateurs individuels.

L'UFE souligne que la poursuite des travaux sur le profilage devra permettre, notamment dans la perspective des travaux de préparation du TURPE 6, de disposer de plus amples informations sur l'utilisation des réseaux par les autoconsommateurs.



Union Française de l'Électricité

Question 3 : Quels devraient être selon vous les chantiers prioritaires en vue du TURPE 6, afin de maintenir la capacité du TURPE à refléter les coûts générés par l'ensemble des utilisateurs ?

L'UFE accueille favorablement l'annonce par la CRE de l'organisation prochaine d'une concertation. Elle invite la CRE à faire en sorte que celle-ci soit aussi large que possible, et porte sur l'ensemble des étapes clés de la construction tarifaire, y compris la détermination des inducteurs de coûts, la méthode d'allocation de ces derniers ainsi que les ajustements réalisés pour assurer le recouvrement du revenu autorisé des gestionnaires de réseaux.

L'UFE encourage en outre la CRE à poursuivre et approfondir sa démarche de transparence en matière de publication des données et modèles utilisés dans la construction tarifaire (dans le respect des règles de confidentialité auxquelles elle est soumise).

Question 4 : Etes-vous favorable au maintien en l'état des composantes de comptage et de gestion payées par les autoconsommateurs individuels ? Si non, quelles modifications devraient être apportées ?

Oui, l'UFE est favorable au maintien en l'état des composantes de comptage et de gestion payées par les autoconsommateurs individuels.

Question 5 : Etes-vous favorable aux composantes de soutirage proposées par la CRE pour les autoconsommateurs situées en aval d'un même poste HTA/BT et participant à des opérations d'autoconsommation collective ?

Dans sa réponse au précédent appel à contributions de la CRE, l'UFE n'avait pas mis en avant la création d'une composante de soutirage s'appliquant exclusivement à l'autoconsommation collective comme solution privilégiée permettant de refléter les coûts et/ou bénéfices des opérations d'autoconsommation collective.

Néanmoins, sans se prononcer sur le bien-fondé de l'approche envisagée par la CRE, l'UFE juge que, si elle est effectivement mise en œuvre, elle devrait faire l'objet d'un retour d'expérience détaillé dans le cadre de l'élaboration du TURPE 6, sur la base de données objectives, issues des premières opérations d'autoconsommation collective. La pertinence de pérenniser ou non cette approche devra ainsi être évaluée dans ce cadre.



Union Française de l'Électricité

Question 6 : Etes-vous favorable à la mise en place d'une composante de gestion exclusivement applicable aux participants à une opération d'autoconsommation collective, majorée de 50% par rapport à la composante de gestion d'un utilisateur ne participant pas à cette opération ?

L'UFE considère que les coûts de gestion spécifiques pour les gestionnaires de réseaux liés aux opérations d'autoconsommation collective peuvent effectivement justifier une composante de gestion spécifique par rapport à un utilisateur ne participant pas à une telle opération.

L'UFE n'est cependant pas en mesure de se prononcer sur le niveau de majoration envisagé par la CRE, et propose là aussi que ce niveau soit réexaminé dans le cadre de l'élaboration du TURPE 6.

Question 7 : Etes-vous favorable aux modalités de prise en compte de l'autoconsommation individuelle et collective dans les TRV envisagés par la CRE ?

En matière d'autoconsommation collective, l'UFE s'interroge sur l'orientation consistant à faire facturer par le fournisseur (du TRV ou d'une offre de marché) à la fois le TURPE, et possiblement les taxes, correspondant à l'énergie autoproduite et celui correspondant à l'énergie qu'il a effectivement fournie (« alloproduite »).

En ce qui concerne les taxes, cette approche aboutirait en effet à faire facturer par le fournisseur des montants, potentiellement importants, n'ayant pas de lien direct avec l'énergie ou les services qu'il fournit. Elle pourrait en outre être source de confusion pour les consommateurs quant aux charges relatives à chacune de leurs sources d'approvisionnement (fournisseur ou énergie autoproduite).

L'UFE suggère donc aux pouvoirs publics d'approfondir cette question et d'examiner les différentes alternatives.